

# Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2022/2815(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Adaptation des dispositions relatives à la surveillance des émissions de gaz polluants en service des moteurs à combustion interne installés sur des engins mobiles non routiers afin d'inclure les moteurs dont la puissance est inférieure à 56 kW et ceux dont la puissance est supérieure à 560 kW	
Complétant <a href="#">2014/0268(COD)</a>	
Sujet	
2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité	
3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	
3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ENVI</b> <a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>		

Evénements clés			
30/08/2022	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2022)06046</a>	
30/08/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
14/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/11/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/2815(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/09991

Portail de documentation				
Document de base non législatif		<a href="#">C(2022)06046</a>	30/08/2022	EC

